



Qualité de la formation

Jean-Philippe Cépède,
Directeur Juridique, Centre Inffo




www.collectivitedemartinique.mq



Obligations sur certains financeurs : Opca, Fongecif, Pôle emploi, Agefiph, Etat, Région

Contrôle du respect des critères

2 possibilités :

- Procédure du financeurs : indicateurs
- Prise en compte des démarches qualité du prestataires : liste CNEFOP

Publication par les financeurs :

- des critères et indicateurs
- de la liste des prestataires répondant aux critères




www.collectivitedemartinique.mq

Une préoccupation permanente

Les initiatives :

- ❖ des offreurs de formation
- ❖ des acheteurs de formation
- ❖ des acteurs de la normalisation
- ❖ de l'Europe
- ❖ du législateur
- ❖ des partenaires sociaux



Les financeurs concernés :

Les 6 financeurs concernés

1. les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA art. L. 6332-1)
2. les organismes paritaires agréés (OPACIF art. L. 6333-1)
3. l'Etat
4. les Régions
5. Pôle emploi
6. l'AGEFIPH (art. L. 5214-1)

par ricochet les entreprises

- Les financeurs mettent à disposition des informations relatives aux outils, méthodologies et indicateurs permettant de faciliter l'appréciation de la qualité des formations dispensées (art. L. 6316-5)



Les 6 critères qualité + 1

Obligations du code du travail :

1. Objectifs et publics formés
2. Système d'accueil, de suivi et d'évaluation permettant d'ajuster l'offre
3. Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement
4. Informations transparentes sur les prestations
5. Profils des formateurs
6. Prise en compte des appréciations des participants

➤ + 1 critère d'assurance de conformité réglementaire

Art. R. 6316-1 du Code du travail



Liste du CNEFOP : principes

La liste certifications ou labels qualité, **conformes aux critères**, retenus par le Cnefop

- inscrits pour une durée de 1 à 3 ans
- dispositif de contrôle « à postériori »

Prise en compte de la liste du Cnefop par les financeurs :
une présomption

- procédure interne d'évaluation toujours possible

Art. R. 6316-3 du Code du travail



Liste des certifications et labels généralistes

1 / 3

Nom du label ou de certification	Autorité responsable	Inscription pour trois ans à compter du	Evolutions du référentiel demandées dans l'année	Référentiel disponible en ligne	Accréditation COFRAC
Certification AFAQ ISO 9001 - 2008 référentiel de certification AFAQ ISO 9001 : 2008 appliqué aux organismes de formation professionnelle continue	AFNOR Certification	04/10/2016		non	non
Certification de services Qualicert RE/QOF/02 : les engagements Qualité des organismes de formation professionnelle	SCS ICS	04/10/2016		non	oui
Certification ICPF & PSI	ICPF & PSI	04/10/2016	Renforcer les exigences relatives à l'adaptation de l'offre de formation au public cible, un élément du critère qualité relatif à l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé	non	oui
Certification de conformité en Formation Professionnelle	AFNOR Certification	07/06/2016		non	non
Certification de qualification professionnelle ISQ OPOF	ISQ-OPOF	07/06/2016		oui	oui
Certification FAC « facilitateur en acquisition de compétences »	I.Cert	07/06/2016	Renforcer les exigences relatives aux moyens d'encadrement, en lien avec le critère "qualité" 3 ("l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation")	oui	non



Liste des certifications et labels généralistes

2 / 3

Nom du label ou de certification	Autorité responsable	Inscription pour trois ans à compter du	Evolutions du référentiel demandées dans l'année	Référentiel disponible en ligne	Accréditation COFRAC
Certification NF Service Formation - NF214 - Règles de certification appliquées au 1er juillet 2016	AFNOR Certification	05/07/2016		oui	oui
Certification de services : la formation continue à l'université (FCU)	Conférence des directeurs des services universitaires de formation continue	04/10/2016		oui	oui
Label « certif Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées	07/06/2016		oui	non
Label « certif Languedoc Roussillon Midi Pyrénées : formateur indépendant	Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées	04/10/2016		oui	non
Label Eduform	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	07/06/2016		non	non



Liste des certifications et labels généralistes 3/3

Nom du label ou de certification	Autorité responsable	Inscription pour trois ans à compter du	Evolutions du référentiel demandées dans l'année	Référentiel disponible en ligne	Accréditation COFRAC
Label "Qualité des actions de formation" - QAAF-AC-V1-2016	APAVE Certification	04/10/2016	Renforcer les exigences relatives au suivi pédagogique en lien avec le critère 2 relatif à l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires	oui	non
Veriselect Formation Professionnelle	Bureau Veritas Certification	05/07/2016		oui	oui

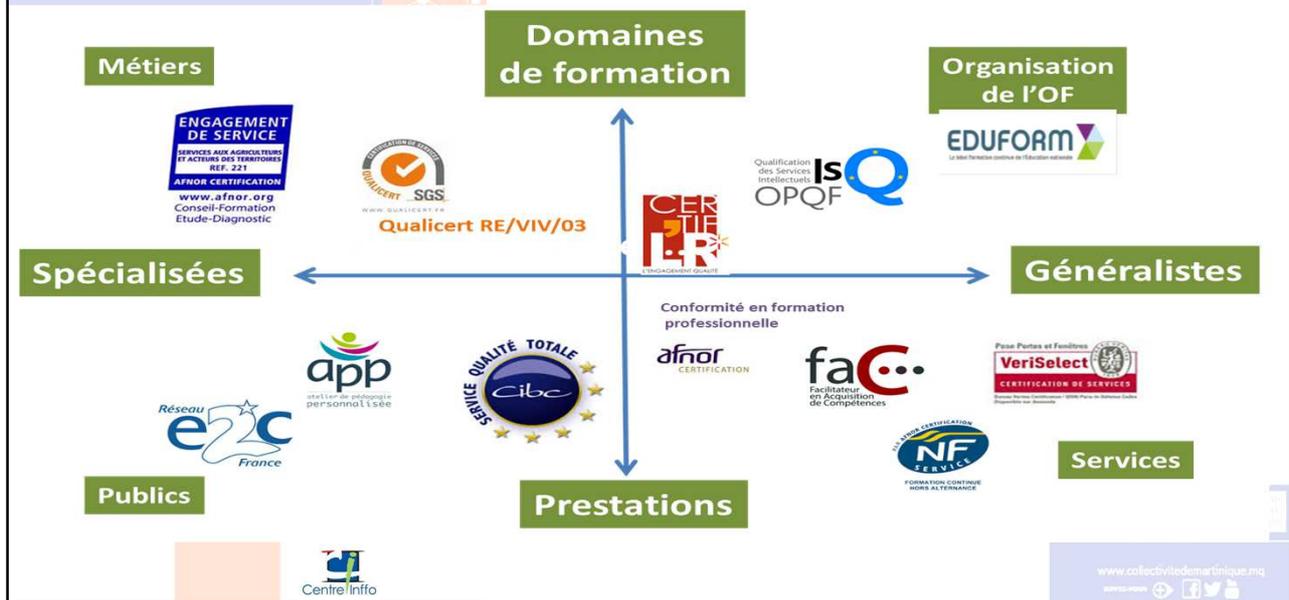


Liste des certifications et labels spécialisées

Nom du label ou de certification	Autorité responsable	Inscription pour trois ans à compter du	Evolutions du référentiel demandées dans l'année	Disponibilité du référentiel	Accréditation COFRAC
Certification de services Qualicert RE/VIV/03	SGS ICS	07/06/2016		non	oui
Certification engagement de service REF221	AFNOR Certification	07/06/2016		non	oui
Label APP (atelier de pédagogie personnalisé)	Association pour la promotion du label APP	07/06/2016		oui	oui
Label CIBC QUALITE TOTALE	Fédération nationale des CIBC	07/06/2016		oui	non
Label Ecole de la deuxième chance	Réseau E2C	07/06/2016	Renforcer les exigences relatives à l'information du public sur l'offre de formation et les résultats obtenus	oui	non
Label "parcours formation durable	Association Qualit'ENR	08/11/2016		non	non
Qualification CERTIBAT formation professionnelle	CERTIBAT	14/10/2016		non	non
RE/CFS/05/ organisme de formation professionnelle pour les activités privées de sécurité et de sûreté	SGS ICS	14/10/2016		non	oui



Quelques repères ... sur la liste CNEFOP



Catalogues de référence des prestataires

Les **financeurs** inscrivent sur **un catalogue de référence** les prestataires de formation qui remplissent les conditions :

1. Soit dans le cadre de leurs **procédures internes d'évaluation**
2. Soit par la vérification que le prestataire bénéficie d'une certification ou d'un label inscrit sur la **liste du CNEFOP**

Ce catalogue est mis à la disposition du public par les **financeurs**

Art. R. 6316-2 du Code du travail

Conclusion : la qualité en marche

Prochaines étapes

Fin 2016 :

- Finalisation des procédures par les financeurs
- Projet Data-dock des 20 Opca et Fongecif

2017 :

- Application des critères qualité par les financeurs
- Mise en place du catalogue de référence

